



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-27) ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme
SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M.
BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M.
LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE,
M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-
RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M.
TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme
LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 25 septembre 2013, approuvant le règlement intérieur relatif au bon fonctionnement des équipements sportifs gérés par la Ville de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 25 septembre 2019, approuvant le programme de construction d'un nouveau complexe sportif sur la parcelle de l'ancienne Cité industrielle sise 49-51 rue Defrance ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 3 avril 2024, décidant de dénommer le complexe sportif sis 49-51 rue Defrance : Complexe sportif Isabelle Autissier ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de mettre le Complexe Sportif Isabelle Autissier, comme l'ensemble de ses autres équipements sportifs, à la disposition des utilisateurs dans l'objectif de développer le sport pour tous, tant dans le cadre scolaire qu'extra-scolaire ;

Considérant la nécessité, dans l'intérêt général des usagers, d'actualiser le règlement intérieur régissant les modalités d'accès à l'ensemble des équipements sportifs gérés par la Ville de Vincennes, en y intégrant les conditions d'utilisation du nouveau Centre Sportif Isabelle Autissier ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 03 avril 2025,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve le règlement intérieur relatif au bon fonctionnement des équipements sportifs gérés par la Ville de Vincennes dont la liste suit :

Centre sportif Isabelle Autissier – 49-51 rue Defrance – 94300 Vincennes
Centre sportif Hector-Berlioz – 112 bis avenue de Paris – 94300 Vincennes
Centre sportif Georges-Serre – rue du Cdt Mowat – 94300 Vincennes
Centre sportif Georges-Pompidou – 142 rue de Fontenay – 94300 Vincennes
Centre sportif du Parc du Château – 26 rue des Vignerons – 94300 Vincennes

Stades Léo-Lagrange et Léon-Bonvoisin – Route de la Pyramide – 75012 Paris
Gymnase Simone Veil – 34 rue Mirabeau – 94300 Vincennes
Gymnase de l'est – 24 rue du Cdt Mowat – 94300 Vincennes
Gymnase de l'ouest – 20 rue Victor-Basch – 94300 Vincennes
Gymnase de Benedetti – 27 rue des Laitières – 94300 Vincennes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé